



Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice VAL D'OISE

DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail Départemental du Val d'Oise - **SPÉCIAL COVID**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous sommes réunis ce jour, jeudi 07 mai 2020, dans des conditions particulières pour assister au premier CHSCT-D du Val d'Oise ayant pour objet la crise sanitaire du COVID-19, et plus particulièrement, la mise en œuvre du déconfinement prévu à partir de ce lundi 11 mai 2020.

L'**Union FO Justice** tient à remercier les membres du secrétariat administratif de cette instance, car sans eux cette réunion, au combien essentielle pour la protection de la santé de nos collègues n'aurait pu avoir lieu. En effet, sans la mise en place du système de visioconférence nous n'aurions pu assister à cette réunion extraordinaire dans les conditions sanitaires respectueuses des mesures barrières.

Malheureusement, ces remerciements resteront les seuls concernant notre ministère et le respect des partenaires sociaux et du fonctionnement de nos instances. Pour l'**Union FO Justice**, la gestion faite de cette crise sanitaire exceptionnelle par les dirigeants du Ministère de la Justice est calamiteuse pour ne pas dire catastrophique.

Depuis le début de cette crise sanitaire, les personnels de ce ministère subissent les décisions unilatérales de nos dirigeants prises sans aucune concertation des acteurs de préventions des risques (Conseillers de préventions- Assistants de prévention- Membres des CHSCT...).

Pire alors même que des militants syndicaux **FO** obtiennent des masques via une négociation avec la région Île-de-France, nos technocrates, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaire de Paris en tête refusent de les distribuer aux personnels pénitentiaires en première ligne... Ils seront donc stockés !!! Et certains personnels continueront à recevoir des masques parfois moisés... **MERCI !!!**

Mais pour nos dirigeants, seul le réseau des médecins de préventions est mis en avant par ce ministère dans la gestion de la crise. Encore faudrait-il en bénéficier partout sur le territoire et dans le Val d'Oise. Fort de notre expérience, on ne pourra pas nous contredire sur la fragilité de ce réseau...

Pourquoi un tel mépris institutionnel envers les membres ISST ?

Nos responsables gouvernementaux, ministériels, et administratifs auraient-ils déjà mis au rebut les CHSCT ? Sûrement, quand on voit le comportement de notre ministre lors du seul CHSCTM officiel sur le sujet...

Oui aucun avis des membres du CHSCTM ne sera soumis au vote par la ministre, alors que l'**Union FO Justice** avait soumis un avis pour préparer en amont notre sujet du jour ... **le déconfinement !!!**

Refus de notre ministre de répondre favorablement à la demande de l'ensemble des représentants des organisations syndicales pour organiser un CHSCTM extraordinaire avant le déconfinement. Un CTM étant selon la ministre organisé le 5 mai ... Il faudra donc patienter le délai de 2 mois pour évoquer l'aspect national des mesures sanitaires et de sécurités au travail des plans de déconfinement.

Vous avez dit Crise sanitaire exceptionnelle ?

Gouverner c'est prévoir et décider !!!!

Pour la prévention on repassera et pour les décisions débrouillez-vous localement !!

Pour l'**Union FO Justice** il est indispensable avant d'entamer notre ordre du jour qu'on nous présente un bilan de l'état sanitaire dans notre département et des mesures prises par les directions pour protéger la santé des agents justice du Val d'Oise.

Enfin nous devons mettre à profit le peu de temps restant pour réévaluer, limiter ou maîtriser les risques liés aux réorganisations de service qu'implique la mise en œuvre du déconfinement. Pour atteindre cet objectif, l'**Union FO Justice** vous demande :

► La présentation des plans de déconfinement par direction, inclus ou non dans les PCA, précisant les mesures de protection et de prévention mises en place. Notamment sur la reprise des audiences judiciaires, la réouverture des parloirs, les visites à domicile effectuées par les agents et d'une manière générale sur toutes les missions qui vont reprendre à partir du 11 mai.

► Comment allez-vous, en qualité de chef de service, vous assurer que l'ensemble des mesures barrières puissent être respectées ? La DGAFP a précisé la notion de Danger Grave et Imminent (DGI) concernant le CoVid-19. Les agents étant en contact direct avec une personne contaminée à moins d'un mètre et/ou pendant plus de 15 minutes, au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion. Avec la reprise progressive de l'activité judiciaire, comment allez-vous prendre en considération ces risques ?

► Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits, à moins que nous disposions d'une loi d'exception, comment allez-vous mettre en œuvre cette contrainte ? Quid des parloirs, des audiences ou des activités ?

► Au-delà de la généralisation du port du masque, quels moyens de protection envisagez-vous de mettre en place pour compléter les dispositifs existants ? **l'Union FO Justice** ne cesse de demander que des équipements de protections supplémentaires soient fournis, notamment pour les agents dont la mission est la gestion au quotidien des personnes détenues atteintes du CoVid-19. Surblouse, gant, lunette de protection, visière rien ne doit être négligé ! Sur ce point, nous en appelons à votre courage et à votre bienveillance pour ne pas appliquer bêtement les consignes scandaleuses émanant des hauts fonctionnaires nous gouvernant notamment sur l'utilisation des visières, et des masques que nous connaissons notamment à la DAP depuis le début de cette crise...

► Nous vous demandons de prendre en considération des risques psychosociaux dus à la crise sanitaire et aux décisions organisationnelles qui vont être prises. Notamment avec la gestion en mode dégradé des services et des personnels exerçant en télétravail. Ces risques devront également apparaître dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

► Quelle sera la politique de notre ministère sur les tests à dépistage rapide ? Pour **l'Union FO Justice**, leur généralisation est une nécessité afin de limiter le risque de propager le virus au sein de nos milieux professionnels.

► Enfin, comment avez-vous associé les médecins de prévention, les psychologues du travail ou des personnels, les assistants et conseillers de prévention. Bref... l'ensemble des acteurs de la prévention dans vos travaux afin de limiter ou maîtriser les risques liés à cette crise sanitaire ?

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous aurez compris les membres de **l'Union FO Justice** du CHSCTD du Val d'Oise sont dans l'attente de réponses précises. Nous espérons que les représentants des différentes administrations seront y répondre. À défaut, nous vous demandons de saisir chaque site du ressort de cette instance pour obtenir l'ensemble des éléments précités afin que nous puissions remplir les missions qui sont les nôtres. Il en va de la santé et de la sécurité des personnels.

Pour conclure, nous exigeons que les agents atteints du Covid-19 et ayant effectué leur service en présentiel soient reconnus au titre de la maladie professionnelle. À défaut de les avoir protégés, c'est le minimum que l'administration puisse faire vis-à-vis de ces personnels.

Car comme les Français le font quotidiennement à 20 heures ou dans des actes de soutiens aux personnels soignants, **l'Union FO Justice** conclura cette déclaration par ces mots contenus dans ces hommages plus officiels d'artistes comme Jean Jacques Goldman et Soprano....

« Ceux sont des pères et des mères qui avaient mille raisons de rester confinés, mais leur propre raison de ne pas laisser tomber, de donner de leur cœur, car têtus ils pensent avoir un rôle à jouer, ils donnent du temps et oui du temps en oubliant la fatigue la peur et les heures, et loin des beaux discours des grandes théories à leurs tâches chaque jour, sans même attendre un merci ... protègent nos vies... »

Merci aux agents pénitentiaires (surveillants, gradés, officiers, personnels administratifs, CPIP), aux agents de la PJJ (éducateurs...) et de la Direction des services judiciaires (greffiers, personnels administratifs, magistrats ...) du Val d'Oise, qui continuent à faire fonctionner la maison justice par leur présence et leur travail.

« Merci à nos héros du quotidien »

RESTEZ PRUDENT ET SOYEZ FIER !!!